

# Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le réveil de l'esprit nationaliste en Allemagne: c'est une grave menace pour la paix de l'Europe. — Les vœux, quasi-unanimes du pays, ont rappelé au pouvoir M. Poincaré, qui reste l'homme de la situation. — L'optimisme continue à régner quant au règlement des problèmes en suspens.**

Nous avons dit, maintes fois, le réveil de l'Allemagne à tous les points de vue: économique, militaire, politique.

À l'heure présente, le réveil politique — c'est-à-dire l'ardeur nouvelle déployée par les nationalistes — est de beaucoup le plus gros de menaces.

Et voyez l'évolution: il y a cinq ans, un social-démocrate pouvait devenir chancelier de l'Empire; depuis lors, les républicains sont traqués, emprisonnés, assassinés.

De même, à toutes les élections les démocrates sont battus, tandis que triomphent les nationalistes.

Pour demain, aux élections législatives du 4 mai, on nous fait prévoir un Reichstag nettement « à droite ».

Il y a là tout un ensemble de faits et de symptômes, qui ne peut pas ne pas nous inquiéter.

Les avertissements, venus du Reich même, ne nous manquent pas, émanant parfois des pangermanistes, parfois de la gauche.

Le Vorwärts écrivait voici quelques jours: « Ce serait faire une politique de l'autruche que de ne pas se rendre compte de la progression extrêmement forte du mouvement nationaliste et de ne pas en faire un cas suffisant... »

« Ce sont les politiciens de la violence qui remportent la victoire dans les [dernières] élections. Les partis qui ont participé jusqu'ici au gouvernement et qui ont pratiqué une politique de conciliation à l'extérieur, ces partis subissent des pertes considérables. La social-démocratie perd la moitié de ses voix... Il y a là de quoi faire réfléchir sérieusement nos camarades du parti ».

Evidemment!... Et nous, aussi!

Car la menace est plus que jamais présente.

Lisez l'appel suivant, lancé à Iéna, lors d'une « journée allemande »:

« Il faut, déclare l'organisateur militaire de cette journée, que toute notre vie nationale soit subordonnée à la préparation de la guerre à venir. Cette guerre devra être menée dans un esprit de vengeance. Il ne peut y avoir que deux séries d'hommes: les Allemands et ceux qui ne le sont pas. Espérons que les Allemands l'emporteront. »

Ainsi, partout se développent en Allemagne, l'esprit de haine, la volonté de revanche.

Et si celle-ci n'a pas été déclenchée encore par le Reich, c'est parce qu'il ne le peut pas.

Dans tous les cas, quand on voit le péril qui se précise de plus en plus Outre-Rhin, quand il s'agit de lutter pour la paix de l'Europe contre les nationalistes allemands, quand il s'agit d'assurer le salut de la France, on ne peut pas ne pas penser que le devoir de tous les Français, quelles que soient leurs opinions et préférences politiques, est de se servir derrière les chefs de la nation.

La chute et la démission, inattendues, de M. Poincaré provoquent une consternation profonde: en ces instants de crise, l'opinion se rend mieux compte des services considérables qu'on peut attendre de lui.

Il a fallu cette épreuve d'un départ possible pour expérimenter pleinement le rôle de M. Poincaré.

Ses adversaires eux-mêmes, — et jusqu'aux plus déterminés — ont pu comprendre que l'opinion ne permettrait pas sans protestations véhémentes qu'on débarque, pour de longues semaines convoitises politiques, le grand Lorrain qui a libéré la France de l'emprise britannique lentement préparée par un Lloyd George, l'homme aussi qui a opéré un redressement général de notre situation internationale.

Car, qu'on le veuille ou non, malgré une prédication mensongère qui française se rend compte que la politique de M. Poincaré, non seulement a restauré notre prestige internatio-

nal, mais nous a apporté, du côté du Reich, la sécurité d'abord, et des gages de paiement ensuite.

Est-ce négligeable cela, et simplement de peu de prix?

C'est pourquoi, un vœu unanime est monté de tous les points de la nation pour que M. Poincaré reste à la direction des affaires.

Et il y restera!

Ce n'est pas seulement en France que l'événement sera favorablement accueilli: en Belgique, en Grande-Bretagne même, on s'en réjouira.

Seule peut-être l'Allemagne déploiera cette fausse sortie, car elle sait pertinemment que certains successeurs possibles de M. Poincaré lui auraient manifesté plus d'esprit de conciliation... c'est-à-dire plus de faiblesse et d'abdication.

Poincaré garde le pouvoir: c'est heureux, très heureux pour la France!

D'ailleurs, l'heure était on ne peut plus mal choisie pour provoquer une crise gouvernementale.

N'est-ce pas le moment, en effet, où M. Poincaré commence à récolter les fruits de sa politique?

Après les heures sombres, et parfois critiques, ne traversons-nous pas maintenant une ère d'optimisme général?

En Angleterre, comme aux Etats-Unis, on considère que le règlement de la question des réparations est désormais chose possible, et prochaine.

Dans la Westminster Gazette, M. H.-F. Spender, écrit:

« La hausse étonnante du franc est due non seulement à l'ouverture de crédits, mais à une vague subite de confiance qui fait sembler non seulement possible, mais même probable, un règlement des problèmes politiques. Ce règlement, d'après mes informations, serait réalisé sur la base suivante:

« M. Poincaré acceptera les recommandations du comité du général Dawes pour la stabilisation du mark et l'assainissement des finances allemandes.

« Cela veut dire qu'une banque d'émission de billets au pair de l'or sera instituée, principalement avec le concours de capitaux allemands et avec un conseil d'administration international.

« Si l'on peut rétablir l'unité économique du Reich, il devrait être possible de lever un nouveau crédit de 50 millions de livres sterling, dont une part considérable serait disponible pour être versée immédiatement à la France et à la Belgique. »

Toutes ces suggestions sont intéressantes et ne devraient, semble-t-il, heurter personne.

Notons, pourtant, que M. Spender ajoute:

« En considération de certaines garanties de paiements pour lesquels un moratoire de courte durée sera nécessaire, il sera demandé à la France d'évacuer la Ruhr, ce qu'elle sera disposée à faire à mesure que les paiements seront effectués, réduisant en attendant son occupation de la Ruhr à l'occupation invisible qui était son but lorsqu'elle y est entrée. »

On remarquera que, cette évacuation de la Ruhr, le rédacteur politique de la Westminster Gazette n'entend pas qu'elle soit réclamée — sans garantie, comme on le faisait encore, il n'y a pas si longtemps. « A mesure que les paiements seront effectués », dit-il, Or, c'est là l'expression même de M. Poincaré.

Quand on se rappelle que la Westminster Gazette fut, depuis 2 ans, une des feuilles anglaises les plus violemment opposées à notre politique, comment refuserait-on de constater un si visible effort de conciliation?

Pour nous, il est infiniment plus agréable d'avoir à marquer cet accord qu'à déplorer un nouveau dissentiment.

Mais cet accord en marche n'est-il pas une confirmation que la politique de M. Poincaré a été sagement inspirée et qu'elle connaît le succès?

Dès lors, l'heure n'est nullement favorable à un changement de pilote. Gardons le nôtre. Permettons-lui de poursuivre, en toute tranquillité d'esprit, la tâche commencée. Permettons-lui surtout de conduire sa barque complètement hors de la zone des tempêtes et de gagner le port!

Et après, mais après seulement, qu'on lui octroie — ou impose — un repos bien gagné!

M. D.

## INFORMATIONS EN ALLEMAGNE

### Pour la Constitution d'un gouvernement bourgeois

Au cours de sa séance tenue mercredi, l'Union nationale libérale du parti populiste a adopté une résolution demandant la constitution d'un gouvernement bourgeois dans l'Empire et en Prusse.

À la suite de cette séance, un entretien a eu lieu entre MM. Stresemann et le chef de l'Union nationale libérale, sans aucun résultat.

L'ancien député au Reichstag von Lerchner, ancien président de la délégation de la paix à Paris, a adressé une lettre au parti populiste en critiquant sévèrement la politique de M. Stresemann et en demandant sa sortie du parti populiste.

### Le prochain emprunt

On mande de New-York au Daily News que, déjà, les banquiers américains discutent le prochain emprunt allemand.

Il s'agit de cet emprunt à la priorité sur les réparations, l'émission ne rencontrera que peu de difficultés.

On croit qu'il sera demandé à l'Amérique d'y contribuer pour cent à cent cinquante millions de dollars.

### Comment l'Allemagne comprend le désarmement

A l'issue du déjeuner mensuel de l'Union du commerce et de l'industrie pour la défense sociale, le général von Seeckt, chef de son armée, l'Allemagne s'efforce de ressusciter les formes matérielles anciennes de l'armée prussienne et, sous le couvert de maintenir l'ordre et de faire respecter la police des frontières, reconstitue sous le nom de police d'Etat militarisée un contingent guerrier de 250.000 hommes, « véritables virtuoses de la mitrailleuse », dit l'orateur.

### Un conflit germano-polonais

On mande de Königsberg à l'agence Wolff, qu'un coup de feu ayant été tiré le 18 mars, dans la chambre à coucher du vice-consul de Pologne à Allenstein, les consuls polonais de Königsberg Allenstein, Lick et Marienwerder ont cessé, par représailles, de délivrer aux Allemands des passeports pour la Pologne.

### Le charbon de la Ruhr

Un nouveau record a été établi dans la journée du 26, en ce qui concerne les livraisons de réparations: coques, 28.873 tonnes, dont 25.064 pour la France; charbon, 48.476 tonnes, dont 19.938 pour la France. En tenant compte de la quantité de charbon qu'il a fallu transformer en coke pour effectuer ces livraisons, on obtient un total pour la Ruhr seule d'un tonnage, évalué en charbon, de 10.6973 tonnes en une journée.

### La déchéance du roi de Grèce

Une des clauses de la résolution abolissant la monarchie prive tous les membres de la dynastie des Glücksbourg de leurs droits comme citoyens de Grèce.

Immédiatement après le vote de l'Assemblée nationale déclarant que le roi Georges était déposé, les officiers de l'armée grecque ont enlevé de leur coiffure les insignes de la royauté.

### Le roi Georges refuse d'abdiquer

Le roi Georges a décidé de lancer par T. S. F. un manifeste au peuple grec, aussitôt qu'il aura reçu notification officielle de l'abolition de la monarchie par l'Assemblée nationale.

Dans ce manifeste il déclarera qu'il refuse d'abdiquer et qu'il ne connaîtra pas la décision de l'Assemblée nationale, parce qu'elle fut prise à la suite d'une pression militaire et contre le vrai désir du peuple grec.

### La Reine de Serbie est à Paris

La reine de Serbie venant de Nice est arrivée jeudi matin à Paris, à 11 heures. La reine qui voyage inco-

gnito est descendue dans un grand hôtel de la capitale, qu'elle quittera dans deux ou trois jours. Elle repartira à Belgrade après un court séjour à Nice. La reine de Serbie est accompagnée d'une dame d'honneur.

### Le service militaire en Russie

Le gouvernement des Soviets vient de fixer la durée du service militaire à quatre ans dans la marine, à trois ans dans l'aviation et à deux ans pour le service actif dans toutes les autres armes.

### Une catastrophe en Italie

On mande de Salerne que des torrents d'alluvions ont envahi Amalfi et le village voisin de Vettica. Plusieurs maisons se sont écroulées. Les premiers télégrammes reçus annoncent qu'il y a dix morts à Amalfi et une centaine à Vettica. Un destroyer ayant à bord l'amiral Lobetti, est parti de Naples pour Salerne, ainsi que plusieurs vapeurs, afin de porter secours aux sinistrés et de transporter de nombreux touristes pour la plupart Américains et Allemands qui se trouvent bloqués dans la région.

### Le sultan du Maroc va venir à Paris

Moulay-Youssef, sultan du Maroc, s'embarquera le 15 avril pour aller à Paris inaugurer la grande mosquée. Le maréchal Lyautey l'accompagnera. La garde noire du sultan le précédera et embarquera le 5 avril à destination de la France.

### La terre tremble à nouveau dans les Pyrénées

Depuis la période du 22 à fin février dernier où les secousses et les grondements souterrains se faisaient sentir quatre et cinq fois toutes les vingt-quatre heures, on ressentait bien de loin en loin, une à deux fois par semaine de légères secousses qui passaient presque inaperçues. Mercredi, 26 mars, à 16 h 10, une violente secousse, précédée d'un sord grondement s'est faite ressentir.

### Le nombre des députés

La commission sénatoriale de réforme électorale a entendu le rapport de M. Maurice Ordinaire sur la proposition relative au nombre des députés à élire dans chaque département. M. Ordinaire conclut à l'adoption du texte de la Chambre approuvé par la commission. Le sénateur du Doubs a déposé son rapport au cours de la séance.

### A l'Académie française

Lecture a été donnée, à l'Académie française, de lettres par lesquelles MM. Abel Hermant et Auguste Dorchain déclarent retirer la candidature qu'ils avaient posée au fauteuil de Jean Aicard.

De ce fait, reste seul candidat M. Camille Julian. L'élection aura lieu jeudi prochain. L'Académie a adopté le mot avion et quelques termes d'automobiles.

### Mort d'un sénateur

On annonce la mort de M. Léon Roland, sénateur de l'Oise.

### L'anniversaire de Frédéric Mistral

Jeudi a été célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Frédéric Mistral. Un monument, sur lequel a été sculptée l'effigie du maître, a été inauguré dans Mas Maillan, sous un Mico-coulier. La cérémonie a revêtu un caractère de pieuse manifestation de la part des félibres.

### Sénat

Séance du 27 mars 1924

La séance est ouverte à 15 h. 20, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. Après le dépôt de nombreux rapports, M. Doumergue déclare, en faisant allusion à l'absence du gouvernement, que le Sénat décide de s'ajourner à lundi en laissant toutefois le Président libre de le convoquer plus tôt s'il y a lieu. Il en est ainsi décidé.

## La Crise Ministérielle

### 21 voix de majorité

Il résulte des rectifications faites à l'Officiel et des rectifications faites en séance publique, que le scrutin de la Chambre, mercredi, qui avait été proclamé ainsi: 271 voix contre le gouvernement et 264 voix pour, avec 23 abstentions, est ainsi rectifié: 277 voix pour le gouvernement, 256 voix contre, et 26 abstentions, soit 21 voix de majorité au lieu de 7 voix de minorité.

### Les consultations de M. Poincaré

M. Poincaré a reçu vendredi matin M. Maginot. Celui-ci a déclaré, à sa sortie, que seuls M. le Trocquer et lui-même faisaient partie du nouveau cabinet.

M. Poincaré a offert le portefeuille de l'Intérieur à M. de Selves qui a refusé.

Il a reçu également MM. François Marsal et Loucheur, auxquels il a offert un portefeuille.

Tous les deux ont demandé à résister.

### LE NOUVEAU MINISTÈRE

Voici la composition définitive du cabinet Poincaré:

- Présidence et affaires étrangères: Poincaré.
- Justice et vice-présidence du Conseil: Lefebvre du Prey.
- Finances: François Marsal.
- Intérieur: Leygues.
- Guerre et Pensions: Maginot.
- Colonies: Fabry.
- Agriculture: Capus.
- Travaux Publics: Le Trocquer.
- Commerce et Postes: Loucheur.
- Instruction Publique: de Jouvenel.
- Régions libérées: Louis Marin.
- Travail et Hygiène: Daniel Vincent.

## CHRONIQUE LOCALE

### LE PAYS A CONFIANCE !

Hier, le ministère Poincaré était « tombé ». Aujourd'hui le ministère Poincaré est relevé: il continue. Il ne passe pas la main... Et c'est heureux pour le pays!

Aussi bien, la chute du ministère ne fut pas accueillie avec satisfaction, par l'ensemble du pays, surtout quand on sait de quelle misérable façon avait eu lieu le scrutin de mercredi.

C'est à peine si, à la séance de mercredi matin, 50 députés étaient présents. Ce furent les « huissiers » qui votèrent... pour les absents!

Voilà de bien singulières pratiques... électorales! C'est normal, paraît-il: c'est regrettable.

Toutefois, la chute du ministère n'est qu'un « accident politique ».

L'accident n'a pas été grave; le blessé se porte bien et a repris sa tâche.

Donc, le nouveau ministère est formé. D'anciens discutent sur le républicanisme de certains ministres, c'est affaire d'appréciation. Il suffit, pour le pays, que M. Poincaré reste chef du Gouvernement.

Car, il y a un fait qui est incontestable, et que l'on a pu observer quand on annonça la chute du ministère, mercredi.

Ceux qui se réjouissaient de cette chute, eh bien, ils n'étaient pas tous des républicains éprouvés.

C'étaient, surtout, les agioteurs, les spéculateurs que les lois récentes volées atteignent ou atteindront qui accueillaient avec enthousiasme le vote de la Chambre.

Car les agioteurs, les spéculateurs sur la vie chère, sur le franc, sont plus nombreux qu'on ne le suppose.

Ils ont réalisé des fortunes au détriment du public, et cela, impunément. Leurs goussets se remplissent et ils auraient voulu les garnir encore plus.

Un frein a été mis à ce débordement de spéculation, à tel point que les spéculateurs sont obligés de rendre gorge.

Ce résultat, on le doit à la politique de M. Poincaré. Et c'est pourquoi, les spéculateurs faisaient tout leur possible pour provoquer la chute du ministère.

## Leur victoire a été de courte durée. M. Poincaré a reconstruit le ministère avec l'approbation et sur l'invitation des Présidents de la Chambre, MM. Péret et Doumergue, dont personne ne saurait contester la sincérité des sentiments républicains.

Seuls, les pêcheurs en eau trouble, les squalides de la politique et du mercantilisme étaient satisfaits du départ de M. Poincaré, et sont navrés de son retour au pouvoir.

Le pays, au contraire, se félicite de son retour! Et c'est l'essentiel! Le pays a confiance en M. Poincaré!

LOUIS BONNET.

### Votes de nos Députés

Sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour assistance aux Français détenus en Russie, les députés du Lot ont voté: Pour.

Sur le renvoi de l'interpellation de M. Léon Daudet relative à la mort de son fils, les députés du Lot ont voté:

Pour: MM. Delport et Delmas.  
Contre: M. le prince Murat.

La Chambre a prononcé le renvoi par 400 voix contre 46.

### Armée

M. Courbil, capitaine au 9<sup>e</sup> d'infanterie (provisoirement), est affecté au 14<sup>e</sup> d'infanterie (trésorier).

M. Roques, capitaine au 9<sup>e</sup> d'infanterie (provisoirement) est affecté au 14<sup>e</sup>, chargé des effectifs et de la mobilisation.

### Compatriote

Notre compatriote M. Courréjou, vérificateur de 8<sup>e</sup> classe à la culture des tabacs à Calamane, est élevé à une classe supérieure de son grade. Nos félicitations.

Notre jeune compatriote M. Léonce Astruc, élève à l'Ecole professionnelle de Peinture décorative de Melun, vient d'être reçu au concours de sortie et a été diplômé.

Nos félicitations à M. Astruc qui est le fils de l'entrepreneur bien connu de notre ville.

### Bizarre arbitrage

Ainsi que nous le publions, d'autre part, les planteurs de tabacs n'ont pas à se réjouir de la façon dont leur cause a été... servie par l'arbitre qui a été appelé à mettre d'accord les Planteurs et l'Administration, au sujet du prix des tabacs.

Les Planteurs demandaient 470 fr. pour les 100 kilos: l'Administration, après de longues discussions, offrait 430 francs. L'accord ne se faisant pas, les deux parties demandèrent l'arbitrage.

Ce fut un Président de Chambre de la Cour des Comptes qui fut nommé arbitre.

Et quel arbitre, grands dieux! Sa décision est plutôt ahurissante. Il a décidé que les tabacs seraient payés 420 francs, soit 10 francs de moins qu'offrirait l'Administration!

On ne peut se moquer plus tristement et des Planteurs, et même de l'Administration.

Un pareil arbitrage est contraire à toute logique, à tout bon sens. Et si l'arbitre n'était pas une éminence administrative, un prince du fonctionnarisme, on croirait certainement plutôt que la décision a été prise par un pince-sans-rire.

La facétie est lourde, elle est même de très mauvais goût, car la culture des tabacs n'est pas toujours très rémunératrice et les planteurs ont bien droit qu'on ne se moque pas d'eux.

Il faut espérer que l'affaire n'en restera pas là!

L. B.

### Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville le lundi 31 mars à 8 heures 1/2 du soir.

### Ordre du jour

- Demandes de subventions et de secours.
- Pétitions diverses.
- Répartition des droits des pauvres.
- Chauffage du Théâtre.
- Soutiens de famille.
- Lycée Clément-Marot: Autorisations de recettes et de dépenses.

Assistance médicale : Comptes du 2<sup>e</sup> semestre 1923.  
Assistance aux vieillards, aux femmes en couches, aux familles nombreuses.  
Affaires diverses.  
Rapports des Commissions.

## OPINION IMPRÉCISE !!!

La Dépêche du 29 mars publiée, en 1<sup>er</sup> page les lignes que voici :

« En fait la sagesse de M. Poincaré, son incontestable loyalisme républicain ont su éviter le danger d'un ministère où les mauvais esprits auraient pu voir une façon de triumvirat. N'empêche qu'au point de vue politique, ce ministère marque un recul sur le précédent... »

Et, en 3<sup>e</sup> page, le même journal écrit :

« Dans maint groupe, on essayait à percer les intentions secrètes du président du conseil et il apparut à beaucoup que celui-ci voulait tenter un coup double : en faisant un mouvement aussi accentué à gauche, il donnait le coup fatal au cartel des gauches et prenait une assurance pour après les élections. »

Les lecteurs de notre confrère resteront perplexes devant cette étrange contradiction !..

## La nouvelle heure !

Attention ! C'est à partir de demain, dimanche 30 mars, que nous... jourons du régime de la nouvelle heure. Donc, ce soir, samedi, à minuit, ou plutôt si l'on veut, il faudrait donner un coup de pouce à l'aiguille de la pendule, la mettre sur 1 heure !

Bon conseil à suivre par ceux qui voudraient dimanche matin prendre le train pour aller faire une partie de pêche et un bon déjeuner à Vers ou à Mercuès !..

## Elle n'y était pas !..

Par arrêté, « l'arroseuse-automobile doit arroser, au moins, les Boulevards de la ville et porter ses 6.000 litres d'eau en cas de sinistre pour éteindre l'incendie. »

Samedi 22 mars, il y eut un incendie à Cahors. Comme nous l'avons dit, il a fallu dérouler plusieurs centaines de mètres de tuyau pour prendre l'eau.

A tout moment, le public demandait : « Mais où est l'arroseuse-automobile ? » — « Elle va venir, » criaient-ils. Et elle n'est pas venue. Où donc était-elle restée ? Il paraît qu'elle n'était pas prête : un adjoint in partibus a déclaré que sa toilette n'était pas faite, et que pour ses débuts, elle ne devait paraître en public que bien astiquée. Et puis on craignait que, pour la première fois, elle ne sut pas fonctionner à la satisfaction du public. Il y a tant de grincheux !

L'arroseuse-automobile est donc restée dans son hangar dans l'immeuble où jadis se trouvaient les étables. Un adjoint in partibus affirme qu'on ne saurait lui trouver meilleur lieu.

Mais tout cela n'empêche pas que si l'arroseuse, au lieu de rester dans son hangar, s'était transportée rue Jean Cavole, elle aurait pu se rendre utile et apporter, dès le début, l'eau nécessaire pour éteindre l'incendie. Au fait, qui donc n'a pas voulu qu'on sorte l'arroseuse-automobile ? Il serait intéressant de le savoir, car il est à souhaiter que pareille négligence — on ne compte plus, il est vrai, les négligences, — ne se reproduise pas.

Tous ceux qui furent sur les lieux du sinistre, tous les pompiers qui pendant plus de 30 minutes attendaient, en vain, l'eau pour inonder le foyer d'incendie, déclarent que si l'arroseuse avait été sur place, les 3 quarts des dégâts auraient été évités. On voit comment est assuré le service de la sécurité publique !

LOUIS BONNET.

## Voie

Les propriétaires de la plaine de Regourd et ses habitants, ont signalé d'une façon très modérée, en janvier dernier, par la voie de la Presse et ensuite verbalement à divers membres de la Commission municipale des travaux publics, l'état lamentable des chemins ruraux qui partent de la route Nationale pour aboutir au passage à niveau et de là, à la chaussée de Labéraudie. Ils ont indiqué que les lourds camions de l'entreprise Boyer, employés au transport du sable, ont laissé ces chemins impraticables au point que la circulation en est rendue extrêmement dangereuse. Très poliment, ils ont prié la Commission qui devrait être soucieuse de l'avertissement de ses mandants de se rendre sur les lieux pour vérifier et aviser des mesures à prendre.

Deux mois se sont passés, dans l'attente de promesses inexécutées. Si les responsables restent plus longtemps sourds aux doléances des intéressés, ces derniers vont se trouver dans l'impossibilité absolue de charroyer dans leurs champs, les fumiers nécessaires aux cultures saisonnières.

Pour une seconde fois, nous avons l'honneur de réclamer des mesures urgentes, parce que indispensables. Serons-nous, cette fois, entendus ? Pour les intéressés :

J. COSSE.

Propriétaire à Regourd.

## Recette buraliste

M. Dessaignac receveur-buraliste à Rouffillac est nommé à Mareuil (Dordogne).

M. Lacam, receveur-buraliste à Frayssinet, est nommé à Labastide-Murat.

## Pour les Planteurs de tabac

A la suite de la dernière réunion de la Commission Paritaire au cours de laquelle furent prises par le Président de cette Commission des décisions si contrairement aux intérêts des planteurs ; M. L. Delport, député du Lot, président de la C. G. P., vient d'adresser la lettre suivante à M. le Ministre des Finances :

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la Commission paritaire s'est réunie lundi au Ministère des Finances sous la présidence de M. Arnaune. Les membres représentant l'Administration n'ayant pas été d'accord avec nos délégués planteurs, on a eu recours à l'arbitrage.

Le président Arnaune vient de rendre sa sentence et ce haut fonctionnaire ne connaissant rien à l'agriculture, ne sachant pas que le travail que nos agriculteurs fournissent pour faire pousser cette plante appelée le tabac est un très gros ressourcement pour l'Etat, vient de commettre l'iniquité d'arbitrer à 420 francs les 100 kilos, ce qui fait une diminution de 10 francs par 100 kilos sur les prix de l'année dernière.

En fait à vous signifier aussitôt l'attitude de ce gros fonctionnaire qui par sa sentence a découragé un grand nombre d'agriculteurs.

Ce n'est vraiment pas le moment d'encourager l'exode de nos paysans vers les villes en baissant le prix du tabac ; au moment où l'Etat augmente le tabac au consommateur un fonctionnaire de l'Etat le baisse au producteur.

Si vraiment le Président de la Commission paritaire avait connu les heures de travail de nos braves paysans, il n'aurait pas confondu le bien-être de nos gros fonctionnaires avec le salaire de misère de nos planteurs.

Depuis 18 ans, président de notre grande Confédération générale des Planteurs de tabac, j'ai toujours lutté pour améliorer leur sort et encourager cette culture qui, vous le savez bien avec le monopole des tabacs que j'ai toujours défendu contre les hautes sociétés financières qui voudraient s'en emparer, est une des fortunes de l'Etat.

Les planteurs n'en mourront pas pour cette année, mais désirant savoir ce que vous pensez sur l'arbitrage rendu, j'ai l'honneur de vous annoncer que je dépose à ce sujet une demande d'interpellation.

En second lieu, nous allons réunir le Bureau de la C. G. P. et nous allons prendre les mesures graves et énergiques que commande la décision de l'arbitrage.

Vous comprendrez avec moi que les planteurs de tabac, malgré tout le patriotisme qui les anime, malgré leur désir de contribuer à relever la France par le travail agricole, ne peuvent pas fournir à l'Etat une récolte qui constitue pour eux un rendement déficitaire.

Je dépose en même temps une proposition de loi pour les modifications à apporter à la composition et au fonctionnement de la Commission paritaire. Je dois ajouter que les délégués des planteurs de cette Commission, malgré les décisions unanimes du Congrès de Cahors ont fait preuve d'un esprit de conciliation à signaler, puisqu'ils ont déclaré accepter amiablement le prix transactionnel de 420 francs.

Il est déplorable que l'Administration n'ait pas tenu compte de ce geste fait dans l'intérêt de la culture française et du relèvement de nos finances.

Veuillez agréer, etc. etc...

Signé : Louis DELPORT.

Député du Lot, Président de la C. G. P.

## Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Vinel, veuve de l'ancien concierge des Ponts et Chaussées, belle-mère de M. Sor, l'entrepreneur bien connu de notre ville, décédée à l'âge de 76 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

## Société de secours mutuels des instituteurs

La commission permanente du Conseil d'Administration de la Société de secours mutuels se réunira le jeudi 10 avril à onze heures du matin, à l'école communale du boulevard Gambetta pour examiner les demandes de secours du 1<sup>er</sup> trimestre. Les délégués qui auraient des dossiers en leur possession sont priés de les faire parvenir à M. Brunet, président, avant le 6 avril sans oublier d'y joindre le rapport de la commission cantonale.

## L'impôt sur le chiffre d'affaires

En exécution de l'article 3 de la loi du 22 mars 1924, l'impôt sur le chiffre d'affaires, recouvert au profit de l'Etat, conformément aux dispositions des articles 59 et suivants de la loi du 25 juin 1920, se trouve majoré de 20 centimes à compter du 23 mars 1924.

Par conséquent, les redevables qui acquittent cet impôt sur la production de relevés mensuels devront, dans le relevé qu'ils auront à fournir en avril pour les affaires de mars 1924, indiquer distinctement pour chacune des catégories d'opérations impossibles :

1<sup>o</sup> le montant des affaires afférentes à la période courue du 23 au 31 mars. Les nouveaux tarifs qui sont respectivement de 1,30 0/0, 3,60 0/0 et 12 0/0, seront appliqués à ces dernières affaires ; les premières devant supporter les anciens taux de 1,10 0/0, 3,00 0/0 et 10 0/0 et le versement de l'impôt sera effectué en conséquence.

L'administration fera connaître aux redevables qui sont placés sous le régime soit du forfait, soit des acomptes provisionnels, le nouveau chiffre de l'impôt qu'ils auront à acquitter à compter de l'échéance d'avril 1924.

## Banquet

Le banquet des camarades des classes 1914, 15, 16, 17 et 18 aura lieu samedi soir, sous la présidence de M. Ludo Rollés, à l'hôtel du Midi, à 7 h. 1/2.

## Bal

Le bal paré et masqué organisé par l'Aviron Cadurcien a eu lieu jeudi soir.

De nombreuses danseuses et danseurs se pressaient dans la salle des Fêtes. Les déguisements étaient tous de bon goût.

L'entrain fut parfait et l'orchestre dirigé par M. Barreau était des mieux compris. Le bal n'a pris fin qu'à 4 heures du matin.

## Arrestation

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a mis en état d'arrestation le sieur Buch, Jean, âgé de 61 ans, né à Tulle (Corrèze), pour vagabondage et mendicité et défaut de carnet anthropométrique.

## Accident du travail

Un manoeuvre de l'entreprise Camboulives et Lagane, Paul Cluezal, 26 ans, demeurant à Cahors, 43, rue Mascoutou, a été atteint au front par un bloc de pierre, dans les chantiers de construction du garage Bénestèbe. Les plaies contuses provenant de cette blessure nécessiteront une incapacité de travail de 15 jours.

## L'exportation des œufs et du lait n'est plus autorisée

Le Journal Officiel publie des arrêtés du ministre des finances interdisant la sortie des orges, malt, et la réexportation en suite d'entrepôt ou d'admission temporaire, la sortie des légumes secs, à l'exception des graines de semence, accompagnées d'un certificat, et suspendant jusqu'à nouvel ordre les dérogations aux prohibitions de sortie des œufs, du lait, même condensé ou peptonisé, et des farines lactées.

## Orphéon

Nous rappelons aux membres de l'Orphéon que c'est ce soir, samedi 29 mars, qu'aura lieu la répétition générale au Café de la Promenade. Les adhésions seront reçues les jours même de la répétition.

## Culture de l'asperge

Les services commerciaux de la Cie d'Orléans dans le but de donner un essor particulier à la culture de l'asperge, organisent de concert avec la Société d'Agriculture et l'Office Agricole départemental une démonstration pratique de plantation et de soins à donner aux aspergiers. Cette démonstration pratique aura lieu sous la direction de MM. Campan et Belin, le dimanche 6 avril, à 9 heures du matin dans la propriété de M. Jardel, à Gluges, près Martel.

## Culture des arbres fruitiers

Applications pratiques de greffage. Les services commerciaux de la Cie d'Orléans, de concert avec la Société d'Agriculture et l'Office agricole départemental, organisent des séances pratiques de greffage qui auront lieu :

Gourdon, le 5 avril, à 14 heures.  
Martel, le 6 avril, à 16 heures.  
St-Céré, le 7 avril, à 10 heures.

## Mise en liberté

M. le juge d'instruction a fait mettre en liberté, Maria Martinez et la femme Soler qui avaient été écroués pour complicité dans les affaires d'avortement.

## Evadé de l'asile

Les gendarmes de Cahors, en faisant leur tournée, ont arrêté sur la route du Cluzel, un pauvre dément nommé Flavien Barthélémy, 45 ans, qui s'était évadé de la maison du Bon-Secours d'Albi. Il a été admis à l'hospice de Cahors.

## Mandat de dépôt

Le tribunal a confirmé le mandat de dépôt décerné contre le nommé Adrien Gréverie, pour vagabondage.

## Foire d'automobiles

Nous apprenons avec plaisir qu'un Comité vient de se créer dans le but d'organiser, en mai prochain, à Cahors, une Foire d'Automobiles.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions prises et de tous renseignements susceptibles d'intéresser les actuels ou futurs propriétaires d'autos, motos, camions, cycles et tracteurs.

Dès à présent nous applaudissons à cette initiative et lui désirons le plus large succès.

## Tribunal correctionnel

Audience du 27 mars 1924

### VAGABOND

Le nommé Buch, Jean 60 ans, journalier, sans profession et sans domicile fixe a été arrêté par la gendarmerie de Puy-l'Evêque pour vagabondage mendicatif et défaut de carnet anthropométrique.

C'est un récidiviste. Il est condamné à 2 mois de prison.

### ACCIDENT D'AUTO

Dubeau Bertrand, 30 ans, propriétaire à Vebret, Cantal, se disposait à traverser en auto le 31 janvier dernier, la Place Galdemar, lorsque s'apercevant que cette place ne se trouvait point au même niveau que la rue Nationale, il fit machine en arrière et ne s'étant point rendu compte que derrière celle-ci se trouvait un couple arrêté, alla heurter le sieur Mourguès Adrien, de Lebrail qu'il blessa gravement. Dubeau est condamné à 50 francs d'amende.

## Audience du 28 mars 1924

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire d'excitation habituelle de mineurs à la débauche.

La femme Bricout mère de la mineure Marie livrée à la prostitution est condamnée à un mois de prison avec sursis. La femme D... tenancière du débit à 100 francs d'amende. Quant au séducteur, le sieur L..., il est relaxé.

Il doit épouser la jeune fille.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Foot-ball Rugby

Grand Match du 30 Mars 1924

U. S. L. Fumeloise 1 (1<sup>re</sup> série) contre : Aviron Cadurcien 1

L'équipe de l'U.S. de Fumel se déplaçant dimanche au grand complet, il importait de lui opposer le meilleur quinze de P.A.C.

C'est ce qu'a fait le Comité de Rugby. Les deux équipes doivent incontestablement se valoir.

Le résultat de leur rencontre à Fumel ne peut pas entrer en ligne de compte, car l'équipe cadurcienne était très mixte et l'arbitrage local dans la première mi-temps fut plus que déficieux.

Quoi qu'il en soit, ce match présentera un grand intérêt, grâce au jeu que se proposent de confectionner les deux adversaires.

Fumel, qui cette année passe en 1<sup>re</sup> série, après une saison brillante, possède d'excellents éléments, très judicieusement sélectionnés et entraînés ; ils méritent d'amener au stade Lucien Desprats l'affluence la plus grande.

L'équipe II partira de Cahors en camion, à midi 1/2, devant le café Tivoli.

### Retour : 19 heures.

Hyméne. — Notre camarade Miquel, l'ancien arrière de l'équipe première, vient d'épouser la semaine dernière Mlle Yvonne Pousson.

L'Aviron Cadurcien tout entier offre aux jeunes époux tous ses vœux de bonheur et de prospérité.

Nécrologie. — L'Aviron Cadurcien adresse ses sentiments de condoléances au camarade Talou, à l'occasion du décès de sa grand-mère.

### Résultats du B. P. M. E.

Liste des jeunes gens classés par ordre de mérite, ayant obtenu le B. P. M. E.

Cambrouse 645 1/2, Delpeout 635, Barthès 566, Pellet 554, Lagasque 533, Célarié 528 1/2, Delgal 525, Rodellar 502 1/2, Farge 500, Gary 499, Pagès 497, Rames 496, Nègre 496, Delpech 484, Lestrade 475, Bouyssou Albert 472, Atgic 466, Pignatelli 466, Crousil 465, Bellara 463, Serres 459, Charlat 458, Daurat 437, Louradou 436, Ilhier 428, Décos 428, Cayrol 426, Milhau 425, Delayre 420 1/2, Pons 419, Rauffet 418, Bouyssou Louis 414, Marquet 410, Delmond 410, Lasfargues 410, Sembel 408 1/2, Destruel 395, Pignatelli 386, Garrig 386, Roques 374, Bayronat 373, Lagarde 372, Gramat 365 1/2, Marty 347 1/2, Couture 344, Verges 331, Vertu 317.

### Cyllindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 31 mars au 5 avril 1924.

Réparations et cylindrages sur les voies ci après désignées :

Chemin de Grande communication n° 18, de 47 k. 900 à 50 k. 100 (vers St-Martin-le-Rédon) ;  
Route Nationale n° 20, de 50 k. 501 à 56 k. 605 (vers Frayssinet-le-Gouffonais) ;  
Route Nationale n° 29, de 52 k. 300 à 53 k. 800 (vers Pont de Rhodes) ;  
Route Nationale n° 20, de 87 k. 500 à 88 k. 500 (sortie Sud de Cahors) ;  
Chemin de Grande communication n° 11, de 4 k. 000 à 0 k. 800 (aux Sept-Ponts) ;  
Chemin de Grande communication n° 4, de 8 k. 300 à 8 k. 500 (à Saint-Cristau) ;  
Chemin de Grande communication n° 12, de 13 k. 300 à 14 k. 800 (à la Vitarelle).

### SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 30 mars par la

### Pharmacie de la Croix-Rouge

Laboratoire de la Phosphore Garnat

En face le Théâtre — CAHORS

### ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 au 29 mars 1924

#### Naissances

Piques Lucienne, rue Brives, n° 30.

Avezou André, rue Pt-Wilson.

#### Publications de Mariages

Billières Jean, Surmuraire de l'entre-gistement à Valence (Drôme), et Radjade André, s. p. à Cahors.

Barbut Henri, commis de Trésorerie Générale à Cahors, et Verdier Landé, s. p. à Moissac (Tarn-et-Garonne).

#### Mariages

Lavaysse Raymond, maçon, et Rascauilles Denise, s. p.

Galtue Emilie, boucher, et Layrisse Marguerite, s. p.

Miquel Victor, serrurier, et Pousson Yvonne, linotypiste.

Lescure Georges, coiffeur, et Lafargue Jeanne, s. p.

Laoste Maurice, terrassier, et Bricout Victorine, s. p.

#### Décès

Gisbert Jeanne, s. p., 85 ans, rue de la Croix.

Andrieu Jean, cultivateur, 80 ans, rue Pt-Wilson.

Guignès Jean, journalier, 65 ans, rue du Gaz.

Cros Marguerite, Vve Penchenat, s. p., 78 ans, rue Clemenceau, 14.

## ROYAL-CINÉMA

SAMEDI 29, DIMANCHE 30

(matinée, soirée)

Note extraite du Courrier Cinématographique :

« Vraiment ce fut une séance mémorable que cette présentation du film Au cœur de l'Afrique sauvage, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique, de M. le Ministre des Colonies et de la Société de Géographie. »

« L'assemblée en effet était imposante, la salle comble jusqu'aux cintres. On y remarquait en outre de M. Roger Penel, représentant de M. Léon Bérard, M. Lhuillier, du cabinet de M. le ministre de l'Instruction publique ; M. le chef du cabinet de M. le ministre des Colonies, Grandidier, secrétaire général de la Société de Géographie, des célébrités de l'Institut, le recteur de l'Académie, les grands maîtres du Collège de France, du Museum national, etc., etc., et le peuple des Etudiants des jeunes gens et des jeunes filles des Lycées unanime d'enthousiasme. »

« Le film AU CŒUR DE L'AFRIQUE SAUVAGE passera sur l'écran du Royal. »

## LE PONT DES SOUPIRS

3<sup>e</sup> épisode : La fuite dans la tempête

Actualités.

Comique fou rire (2 rouleaux).

Grand Orchestre

## PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 29, DIMANCHE 30 Mars

Une superproduction de Pathé

Une histoire fantastique en 6 parties

Une vision d'art

de la Société des films Albatros

## LE BRASIER ARDENT

Interprété par

Yvan MOSJOUKINE (le détective Z)

Nathalie Lissenko (Elle (la femme))

Nicolas Koline (le mari)

MOSJOUKINE : ce nom seul évoque le don souverain, le rayonnement, l'irradiation, le fluide, la puissance inconnue qui s'épanche et monte jusqu'aux sommets de l'âme. Cette sensation je ne l'ai éprouvée que cinq fois dans ma vie dit Maurice MAETELINCK : une fois très jeune par Bernhardt, plus tard par la Duse, et enfin dans un film (LE BRASIER ARDENT) par un Russe : MOSJOUKINE ; la cinquième fois ce fut par RAQUEL MELLER.

CHARLOT savant praticien, comique.

Pathé-revue, actualités.

MANDRIN (3<sup>e</sup> épisode) : Etrange escamotage.

### ORCHESTRE

La Direction du Palais des Fêtes a le plaisir d'informer les Amateurs de SPORT qu'elle s'est assurée la priorité pour le passage des JEUX OLYMPIQUES.

### MERCREDI 3, JEUDI 4 Avril

la grande tragédienne RAQUEL MELLER dans les « Opprimés »

Ce film passera en entier à chaque séance

### ORCHESTRE

PRIX DES PLACES ORDINAIRES

### CYCLISME

Pourquoi les Cycles WONDER sont ils si réputés ?

Pourquoi les Cycles WONDER se multiplient-ils journellement ?

Pourquoi les Cycles WONDER assurent-ils la vente aux Agents ?

### PARCE QUE !

Les bicyclettes WONDER sont des merveilles de précision, de fabrication, de souplesse, de rapidité et de sécurité.

### PARCE QUE !

Leur ligne élégante, la qualité extra des matières premières, le fini de leur émailage et la beauté de l'ensemble en font la reine des Bicyclettes.

Tout acheteur soucieux de ses intérêts doit prendre ses références à celui qui possède une WONDER.

Agent général : A. MARMIESSE

1, place St-James, CAHORS

R. C., Cahors, n° 70.

## RASOIRS & LAMES GILLETTE

APOLLO STAR et autres à partir de 9 fr.



Bibliographie

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N° 42 (Nouvelle série)
Editorial: Un coup de trièbre. — Ce qu'on dit: Heures de crise. — Des élections et du rétablissement de la hiérarchie. — Bergson et Viviani. — Au Concours Hippique. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Taisez-vous! méfiez-vous! — Le dramaturge recordman, etc. — Affaires indiennes: Tryggé: La situation politique et électorale: les Basses-Alpes. — Pierre Vilette: Le Parlement. — La nouvelle loi sur la distribution des bulletins de vote. — Un parti agraire. — La politique dans les départements. — M. François-Marcel, à Aurillac, etc. — Affaires extérieures: Jacques Chastenet: Surveillons nos nerfs. — Affaires économiques: Lucien Romier: Esquisse d'une théorie des intérêts politiques. — Notes et figures: A. de Borsacourt: Cortège de Mi-Carême. — P. H.: La Guerre des femmes. — Littérature: Robert Bourget-Pailleton: Les lauréats du Prix Balzac. — Théâtre: Etienne Rey: « Anna Karénine ». « Le Printemps des aïeux ». — Arts et curiosité: Henri Clouzot: La défense du marché français de la curiosité. — Visites et promenades: Jacques Boyer: L'histoire et la fabrication des allumettes. — Sports. — Bourse.

HERNIE



LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anciennement n° 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure sèchement la contention parfaite des hernies les plus difficiles.
EN VOICI DES PREUVES:
Nous autorisons à publier leur nom:
M. CONTRESTY D., à Faillières, par Fronton (H.-G.), hernie guérie.
M. LAFFONT Arnaud, à Pellebaye, par Astafort (L.-et-G.), hernies guéries.
M. LACASAGNE E., à Blouzon-Serian, par Marcillac (Gers), enfant hernié guéri.
Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti

d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.
Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à:
CAHORS, 1er avril, Hôtel de l'Europe.
CAUSSADE, lundi 7 avril, Hôtel Larroque.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE pour Déplacement tous organes TRAITE DE LA HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, boulevard Sébastopol, PARIS.

TRANSPORTS et DÉMÉNAGEMENTS
Ville et tous pays. — Prix réduits
G. RIVIÈRE, Mécanicien, CAHORS
L'honneur de prévenir son ancienne clientèle qu'il vient d'ouvrir, Place Rousseau, « Marché au bois », un magasin pour la vente, autos, motos, vélos, enveloppes, chambres, boyaux et tous accessoires divers. Toutes ces marchandises sont garanties de 1er marque et vendues à des prix défiant toute concurrence.
La maison fait crédit pour vélos (4 an.) pour autos (18 mois)
Acheteurs!!! Avant d'acheter, rendez-vous compte
Toutes les réparations sont acceptées et faites dans les meilleures conditions.

ETUDE DE M. L. NUVILLE Docteur en Droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)
Successeur de M. Vival, Malriou et Loubet.

EXTRAIT d'un Jugement d'interdiction.

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-sept mars mil neuf cent vingt-quatre,
Entre Monsieur JEAN, dit Félix TIMOTHÉE, propriétaire, demeurant à Bédour,
Demandeur ayant Maître NUVILLE pour avoué,
D'une part;
Et Monsieur Edouard TIMO-

THÉE, cultivateur, demeurant à Bédour, Défendeur défaillant,
D'autre part.
Il appert:
Que le dit Monsieur Edouard TIMOTHÉE a été déclaré en état d'interdiction.
Pour extrait certifié conforme.
Figeac, le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-quatre.
NUVILLE, avoué.

Marché de La Vilette 28 mars 1924

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, and PRIS PAR 1/2 KIL. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

Hôtel des Ventes 4, rue Blanqui, à CAHORS

Passer à l'hôtel des ventes vous y trouverez à des prix (vraiment d'occasion): machine à coudre format tailleur en bon état, balance 10 kg. dessus marbre avec série de poids cuivre et fonte, comptoir caisse pour épicerie avec moulin à marbre avec nombreux castors pouvant servir pour épicerie ou salon en étoffe, série complète mesures vélos dame et enfant, voiture d'enfant, banquette avec dossier en cuir en très bon état (long. 2 m. 40), longes, etc.
Ne pas oublier que l'on achète où que l'on prend en dépôt pour la vente, se renseigner pour les conditions.
Ouvert tous les jours
R. C. Cahors, n° 2258.
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: M. DAROLLE.

Etude de M° Pierre HUARD, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), 41, Boulevard Gambetta Successeur de M° Camille SAUTET et Léon TALOU

VENTE SUR LICITATION AVEC ADMISSION DES ETRANGERS

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, de divers immeubles situés dans la commune de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le VENDREDI DIX-HUIT AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, séant à Cahors au Palais de Justice, devant magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra:
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié, tant à avoué qu'à parties,
Et aux requêtes, poursuites et diligences de:
1° Madame DEVIERS Jeanne, sans profession, veuve de Monsieur Pierre HERBLIN, domiciliée à Cahors, rue Brives, numéro 25;
2° Et Madame HERBLIN Elise, sans profession, épouse de Monsieur AUGUIÉ Hippolyte, Adjudant-Chef, Section des Infirmeries Militaires, et du dit Monsieur AUGUIÉ, agissant tant en son nom personnel, au besoin, que pour assister et autoriser la dame, son épouse, demeurant ensemble à Fréjus,
Demandeurs, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre HUARD, demeurant dite ville, 41, boulevard Gambetta.
En présence ou eux dûment appelés de:
1° Madame HERBLIN Clémence, sans profession, épouse de Monsieur QUILLACQ Jean, propriétaire, et du dit Monsieur QUILLACQ, pris au besoin tant en son nom personnel, que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Buglosé (Landes),
Co-licitants ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître MERIC, demeurant dite ville;
2° Et Monsieur HERBLIN Pierre, agent d'affaires, demeurant à Nantes, passage Pommeraye,
Autre co-licitant ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître MERIC, demeurant dite ville.
Il sera procédé, le VENDREDI DIX-HUIT AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors,

au Palais de Justice, à Cahors, devant magistrat commis, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des biens dont la désignation suit:

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

ARTICLE PREMIER
Une maison, située à Cahors, rue de Labarre, numéro 11, construite en pierres, couverte en tuiles, comprenant trois caves au sous-sol, un rez-de-chaussée composé de deux pièces, l'une éclairée sur la rue et l'autre sur le jardin; ces deux pièces donnent sur un vestibule; un premier étage, divisé en quatre pièces, dont deux sont éclairées sur le jardin et une sur la rue de Labarre; un second étage existant quatre pièces, dont deux donnent sur la rue; au même étage, deux greniers.
Cette maison figure au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro 222 p., section N des propriétés bâties, pour un revenu d. cent trente-cinq francs, cinq ouvertures.

ARTICLE DEUX
Le sol de la dite maison, situé à Cahors, formant le numéro 222 de la section N du plan cadastral de la commune de Cahors, d'une contenance cadastrale de quatre-vingt-quinze centiares.

ARTICLE TROIS
Un jardin, à l'est de la maison ci-dessus décrite, duquel la vue s'étend sur le Lot et la plaine de Cabessut, figurant au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro 223, section N, au lieu dit Labarre, d'une contenance cadastrale de soixante-cinq centiares.

Dans ce jardin existe un hangar construit en planches et une volière grillagée construite en pierres.
Les immeubles ci-dessus confrontent de l'ouest à la rue de Labarre, du nord à Monsieur Cayla, à l'est le jardin est en surplomb sur le Lot et domine le jardin de Monsieur Calmels, et du midi à Monsieur Alazard.

ARTICLE QUATRE

Un entier immeuble en nature de vigne et friche, situé au lieu dit « Pech de Versailles » ou « Combe du Paysan », commune de Cahors, près la route nationale numéro 20, et entre cette route et la vieille route de Paris, à environ trois kilomètres de Cahors, formant les numéros 1045, 1046 p., 1046 p., section C du dit plan cadastral, d'une contenance cadastrale d'un hectare, trente-un ares, trente centiares.
Dans le bois, touchant la vigne, existent des chênes truffiers. Dans la vigne, se trouvent des arbres fruitiers et un abri.
Les biens immeubles ci-dessus désignés dépendent de la communauté d'acquêts ayant existé entre Madame DEVIERS Jeanne et feu Monsieur Pierre HERBLIN, en son vivant, marchand de journaux, à Cahors.

FORMATION DES LOTS

MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots, composés comme suit, sur les mises à prix ci-après:
PREMIER LOT
Le premier lot se composera des articles un, deux et trois de la

désignation qui précède, comprenant maison et dépendances, et sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille 10.000 fr.
DEUXIEME LOT
Le deuxième lot se composera de l'article quatre, et sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents 200 fr.
NOTA. — Aux termes du jugement qui ordonne la vente, Monsieur le juge commissaire est autorisé à baisser les mises à prix ci-dessus, faute d'enchères.

Les frais de la demande en partage et ceux de licitation exposés au jour de la vente seront payables par les adjudicataires, en diminution de leurs prix, dans les dix jours de la vente.
Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des dits biens, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.
Pour extrait, certifié conforme.
Cahors, le vingt-sept mars mil neuf cent vingt-quatre.
L'avoué poursuivant,
P. HUARD.
Enregistré à Cahors le mars mil neuf cent vingt-quatre, fol. c. , reçu trois francs.
Le Receveur,
Signé: PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître HUARD, avoué poursuivant, et à Maître MERIC, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'encherir.
CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.

ETUDE DE M. François SÉGUY Licencié en Droit
Avoué près le Tribunal civil de Cahors

PURGE d'hypothèques légales

Suivant contrat, retenu le dix-huit août mil neuf cent vingt-trois par Maître MAZURE, notaire à Luzech, enregistré sous sa date,
Monsieur Albert HINZELIN, Industriel à Nancy, rue de Serre, agissant en qualité d'administrateur-délégué de la Société anonyme « Les Carboniques Liquides réunis et Grandes Sources Anverses Françaises », au capital de SEPT MILLIONS de francs, dont le siège est à Nancy, rue du Faubourg Sainte-Catherine, numéro 47 bis, et autorisé suivant délibération du Conseil d'administration de la dite Société en date du vingt-six février mil neuf cent vingt-trois, le dit Monsieur HINZELIN représenté par Monsieur DEMANDE André, directeur d'usine à Luzech, son mandataire,
A vendu à la Commune de Luzech, représentée au dit acte par Monsieur Louis BARRY, propriétaire, demeurant à Caix, commune de Luzech, maire de la dite commune et agissant en cette qualité, le dit Louis BARRY autorisé à cet effet par délibérations du Conseil Municipal de Luzech, en date du vingt-huit mars mil neuf cent vingt-trois, et treize février mil neuf cent vingt et un, la dite commune autorisée à faire cette acquisition par arrêté de Monsieur le Préfet du Lot, en date du vingt et un février mil neuf cent vingt-trois,
Partie d'un immeuble en nature de pré, sis à Luzech,
La dite partie à prendre suivant bornes plantées et de manière à joindre la route, le Lot, et le surplus de la dite parcelle expressément réservé par le vendeur, et contenant environ quarante-trois ares, onze centiares,
La ligne divisoire séparant la parcelle vendue avec celle réservée est une ligne droite tracée sur le prolongement des murs nord des immeubles Aillet et Marmié.
Telle que la dite parcelle existe actuellement avec ses assises et dépendances sans réserve, comme aussi sans garantie, tant de bon état que de la contenance sus-indiquée dont le plus ou le moins fut-il d'un vingtième et le plus fera le profit ou la perte de la commune de Luzech.
La parcelle vendue est détachée d'une propriété appartenant à la Société des Carboniques liquides réunis et Grandes Sources Minérales Françaises, ainsi désignée dans l'acte ci-après énoncé.
Un immeuble situé à Luzech, connu sous le nom de Moulin de Luzech avec les jardins, les pâtures

et la partie de la montagne « La Pistoule » qui en sont l'accessoire, le tout d'une contenance totale d'environ deux hectares, un are soixante-dix-huit centiares;
Au moyen de l'apport que lui en a fait la Société Anonyme dite Société Nationale des Gaz Liquides, au capital de TROIS CENT MILLE francs ayant son siège à Luzech, aux termes de l'acte de constitution de la dite Société « Carboniques Liquides et Compagnie des Grandes Sources Minérales Françaises » fait sous seings privés en date à Paris du onze décembre mil neuf cent dix-sept, déposé au rang des minutes de Maître DARTIGE, notaire à Bordeaux, les vingt et vingt et un décembre mil neuf cent dix-sept (1907) et publié conformément à la loi, ainsi que le constatent les pièces de cette publication déposées pour minute au dit Maître DARTIGE, notaire, suivant acte reçu par lui le vingt-neuf février mil neuf cent vingt-trois;
Et la Commune de Luzech aura à compter de ce jour la propriété et jouissance de l'immeuble présentement vendu; elle en paiera les impôts et contributions de toute nature à partir de la même époque;
La Commune de Luzech prendra l'immeuble vendu dans l'état où il se trouve actuellement sans recours contre le vendeur; elle profitera des servitudes actives et elle supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues qui pourraient exister au profit ou à la charge de la parcelle vendue, à ses risques et périls, sans recours contre le vendeur et sans que la présente cause puisse conférer à qui ce soit, plus de droit qu'il n'en aurait, soit en vertu de titres réguliers et non pré-crits, soit en vertu de la loi; comme aussi sans qu'elle puisse nuire aux droits résultant en faveur de l'acquéreur, de la loi du vingt-trois mars mil huit cent cinquante-cinq;
En outre, la présente vente est faite moyennant la somme de quatre mille cinq cents francs, dont Monsieur DEMANDE és-noms et qualités donne bonne et valable quittance à la Commune de Luzech par suite de la remise qui lui a été faite à l'instant ainsi qu'il le reconnaît par Monsieur le Maire de la dite Commune, d'un mandat de paiement délivré par lui à la date de ce jour, de pareille somme pour être payée au vendeur par le Receveur Municipal de la Commune de Luzech, en vertu des crédits ouverts à cet effet et sur la justification d'un certificat négatif d'inscription ou sur le rapport des certificats de radiation des inscriptions qui grèveraient la parcelle vendue;
L'acquittement de ce mandat de paiement libérera définitivement la commune de Luzech et, dès à présent, le vendeur és-noms et qualités consent toute décharge nécessaire au receveur municipal au sujet du paiement du dit mandat;
Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-neuf février mil neuf cent vingt-quatre.
Le procès-verbal de dépôt a été

signifié par exploit de FILHOL, huissier à Luzech, en date du vingt-deux mars mil neuf cent vingt-quatre, à Monsieur le Procureur de la République, et a été enregistré.
Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute l'hypothèque légale inconnue.
L'avoué François SÉGUY, Enregistré à Cahors le neuf cent vingt-quatre, folio , case , reçu dix centimes.
Le Receveur,
Signé:
ETUDE DE M. François SÉGUY Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de première instance de Cahors, le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié à partie et à personne,
Au profit de Madame Gabrielle BOULOUËME, épouse FLOURENS Alban, demeurant à Puy-l'Évêque,
Contre Monsieur FLOURENS Alban, domicilié à Honfleury,
Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux, à la requête et au profit de la femme.
Pour extrait:
F. SÉGUY.

VENTE DE Fonds de Commerce

Deuxième publication
Suivant acte reçu par Maître DUGÈS, notaire à Fontanes, le quinze mars mil neuf cent vingt-quatre, Madame Rose VALMARIY, veuve de Monsieur Jean-Antoine CAZES, épicerie et mercerie à Fontanes, y domiciliée,
A vendu à Monsieur Louis-Amédée-Maurice CAZES, son fils, demeurant à Fontanes,
Un fonds de commerce d'épicerie et de mercerie, dont le siège est à Fontanes, avec entrée en jouissance par l'acquéreur à la date du douze janvier 1924.
Les oppositions devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion et seront reçues en l'étude de Maître DUGÈS, notaire à Fontanes, en laquelle il est élu domicile.

Feuilleton du « Journal du Lot » 53

INVINCIBLE CHARME PAR Daniel LESUEUR

Il ne pouvait pas exprimer ce qu'il éprouvait d'habitude devant le visage impérieusement fermé de son maître. Depuis des années aucune allusion n'avait entre eux ressuscité le souvenir. L'ancien ordonnance en arrivait à se demander s'il avait réellement vu les scènes qu'il retrouvait dans sa mémoire, ou encore si l'étrange pouvoir moral de son chef n'allait pas jusqu'à supprimer, comme n'ayant jamais eu lieu, les choses terribles d'autrefois.
« Enfin », reprit M. de Ribeyran, « que s'est-il passé entre toi et le vicomte de Mauclain? Sois franc. Je ne puis t'en vouloir si ta simplicité a été surprise. Il te suffit que je ne doute pas de ta fidélité. »
Cadier résuma leur conversation. Il n'omit qu'un détail: les promesses indéterminées mais positives avec lesquelles M. de Mauclain avait essayé de tenter sa discrétion.
« Ainsi », dit le marquis, « tu lui as donné à entendre que Jean n'est pas mon fils? »

— Pouvais-je faire autrement, mon colonel? Il menaçait d'aller dire au lieutenant...
— Ce que le lieutenant croit lui-même; et ce que j'ai failli lui laisser croire », prononça le marquis en étendant la figure de Cadier.
L'homme, tout d'abord, ne comprit pas. Puis comme si les prunelles magnétiques de son chef eussent déterminé l'évolution de sa pensée, il saisit brusquement.
« Mon colonel! Oh! mais alors...
— Poursuis,
— Je n'ai rien à dire, mon colonel. Il ne fallait pas mon ami, prendre cet air bouleversé. Qu'est-ce qui te trouble? Réponds... Je te l'ordonne. »
Cadier babillait:
« Mlle Odette...
— Comment, toi aussi? » fit le marquis avec un recul de buste et une expression de visage qui glaça le piqueux. « Toi, un soldat!... Toi qui t'es battu en brave, toi qui as vu l'ennemi, du plus lâche de tous nos ennemis!... »
Cadier ne répondit pas.
« Mais parle donc! Crois-tu me manquer de respect en l'expliquant? Sois tranquille: je ne t'attribuerai pas la présomption de vouloir me contredire ou me conseiller », ajouta le marquis avec sa facile hauteur. « Je suis curieux de ton impression,

parce que c'est celle d'un honnête homme et d'un cœur dévoué. N'aie pas peur. Dis-moi ce que tu penses.
— Mon Dieu, mon colonel... Je ne sais pas bien vous dire comment je comprend les choses. Pour moi, le lieutenant Jean Valdret, c'est un Français, et un bon. Son père était Prussien, ça... c'est un accident. »
Un irrépressible sourire courba la lèvre du marquis.
« Mais sa mère », poursuivit Cadier, « était, elle, bien française, celle-là?... Une mère, est-ce que ce n'est pas elle qui met les enfants au monde? Est-ce qu'elle ne leur donne pas son sang, son cœur? Alors quoi? Un belle demoiselle allemande ne voudrait donc pas non plus épouser M. Jean? Il serait donc comme une espèce de maudit entre deux peuples, parce que ces deux peuples se sont faits la guerre? Pourquoi n'appartiendrait-il pas au pays qui l'a élevé, qui l'aime, qui le sert loyalement et dont il porte l'uniforme? Crédié, mon colonel, sauf respect, moi je considère la mère de cet enfant-là comme une sainte et une victime, et lui comme un officier qui marchera sur vos traces, et l'être que je respecte le plus sur la terre, après mon colonel et Mlle Odette. »
M. de Ribeyran avait d'abord songé, en prolongeant son ironique sourire, que le pauvre Cadier ne possédait que des notions extrêmement vagues sur l'hérédité et la race. Mais ce dédain de sa supérieure raison s'effaça devant quelque chose de pro-

fond et d'ému qui se souleva en lui. Un étonnement le prit de découvrir dans le domaine inconscient de son âme, comme un obscur acquiescement. Il demeura pensif.
Cadier, devant ce silence qui ne le désapprouvait pas, osa poursuivre. Son cœur l'étouffait. Nulle terreur respectueuse n'était plus assez forte pour lui fermer la bouche.
« D'ailleurs, il y a deux femmes, deux françaises, là-dedans; une morte et une vivante. La morte... Ah! si celle-là n'a pas conquis une patrie et du bonheur à son fils, c'est qu'il n'y a pas de bon Dieu! Je l'ai vue, moi, mon colonel, après son malheur... C'est devant moi qu'elle se disait à elle-même les choses qu'elle n'osait pas vous dire... Elle vous aime... Et elle a souffert. Ah! ce qu'elle a souffert! Encore maintenant, vieux dur-à-cuire que je suis, je ne peux pas penser à ses larmes... »
Sa voix, en effet, se brisa. Il passa le revers de sa main sur ses paupières. Cette émotion mâle et sobre renoua le marquis plus que les attendrissements féminins devant lesquels il s'était raidi. Et quels souvenirs évoquait l'ancien compagnon de ses dangers et de ses douleurs! C'était la puissance émouvante du passé, où la vision de nous-mêmes tels que nous ne serons plus prête une si poignante magie même aux pires tortures de jadis.
Sur les prunelles d'acier les cils battirent. Puis, d'une voix qui se faisait confiante dans ses intonations

basses et alenties, M. de Ribeyran prononça:
« La pauvre morte!... J'ai fait tout ce que j'ai pu pour elle. Mais de quelle vivante veux-tu parler? »
Cadier répondit bravement.
« De Mlle Odette.
— Enfin », s'écria le marquis redressé, « elle ne t'a pas fait de confiance, je suppose!
— Oh! non, mon colonel. Mais, justement, parce que je ne suis qu'un pauvre homme bien simple, un domestique que les jeunes maîtres tutoient quand ils sont petits, je me trouve plus près des enfants qu'un chef comme mon colonel. Et je les ai vus grandir, M. Jean et Mlle Odette. Je jouais avec eux, ils bavardaient devant moi... Comment vous dire? J'ai su qu'ils s'aimeraient avant seulement qu'ils s'en soient aperçus eux-mêmes. Et ça me faisait plaisir, parce que deux cœurs comme ça, il n'y en a pas souvent de la paire en ce monde, et si ces cœurs-là ne s'entendaient pas à travers des beaux et jeunes visages!... Mais, pardon, mon colonel... je ne dois peut-être pas... vous m'aviez commandé de parler... Pourtant j'ai idée que je passe la permission. »
Pour ce cerveau fruste, une telle conversation semblait incompatible avec le respect qu'il professait envers son maître. Cadier avait certes plus souci de la distance entre eux que le marquis lui-même. D'ailleurs, la difficulté de s'exprimer le paralysait, n'ayant pas dans son vocabulaire des

nuances correspondantes à ses sentiments, il éprouvait la gêne qui contraint les gens timides appelés à discourir dans une langue qu'ils connaissent imparfaitement. L'injonction formelle du marquis et sa propre émotion avaient seules pu lui suggérer une manière d'éloquence.
Il avait hâte de rentrer dans le mutisme un peu farouche d'où il ne sortait guère que pour s'entretenir des choses de sa profession. Ce sujet-là, il le connaissait bien; les mots alors ne lui manquaient pas. Mais ce qu'il appelait les paroles de romance, n'était pas dans ses cordes. Jamais il n'avait voulu se marier, jamais il n'avait, comme on dit dans sa classe, « fréquenté » aucune jeune personne. Le roman de son maître avait absorbé ses facultés sentimentales, le secret qu'il portait lui scellait le cœur. Peut-être la défiance de ce qu'il pourrait révéler sous les caresses d'une femme lui inspirait-elle cette réserve un peu sauvage. Il n'en savait rien. Il ne raisonnait pas l'influence qu'avait pu exercer sur son caractère et sur sa vie le drame où il avait joué un rôle.
(A suivre)